



**ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS
DE LA VIGNE ET DU VIN**

**L'ANEV : des élus au service de la
viticulture et des viticulteurs**

Le besoin de constituer un réseau à l'échelle des territoires

L'ANEV est née le 15 juin 1999 à l'initiative d'une vingtaine de parlementaires de régions viticoles. Michel Grégoire, alors député de la 3^{ème} circonscription de la Drôme et technicien agricole de profession, constate avec d'autres parlementaires le manque d'un réseau d'élus de territoires viticoles pour défendre la viticulture et les viticulteurs. S'inspirant d'autres associations d'élus au service des territoires comme l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) ou l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), ces élus décident de créer l'ANEV : l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin. Ils décident de constituer un réseau d'élus de territoires viticoles qui regroupent aussi bien les parlementaires, les maires et les présidents de conseil généraux et régionaux. Ils inscrivent cette idée dans l'article 2 des statuts de l'organisation : « *constituer un réseau d'élus du vin au-delà de tous clivages politiques et géographiques* » et se fixent plusieurs objectifs :

- Exprimer et représenter les intérêts généraux de la vigne et du vin auprès des pouvoirs publics
- Favoriser la concertation, l'échange et le dialogue entre les élus du vin
- Promouvoir le dynamisme de la viticulture et de ses terroirs
- Informer les collectivités des politiques mises en œuvre par l'Union Européenne, l'Etat et les Collectivités Publiques

L'ANEV regroupe aujourd'hui plus de 500 adhérents, dont une majorité de communes viticoles, de nombreux parlementaires de territoire viticoles et des départements et régions.

Un lieu de stratégie et de réflexion sur la place du vin dans notre société

Depuis maintenant 15 ans, l'ANEV se mobilise avec succès pour défendre la place des vignerons et du vin dans la société. Elle s'associe à de nombreux combats du monde vitivinicole et se positionne comme un espace de réflexion sur la place du vin dans notre société. Lors de ces dernières années, elle a fait preuve de son utilité pour obtenir des victoires significatives pour la vigne et le vin. Présentation des atouts de l'ANEV à travers deux combats emblématiques qu'elle a menés.

- *Un réseau parlementaire affuté : la loi « hôpital patient santé territoire » (HPST)*

Dans cette loi examinée et votée en 2009, plusieurs propositions auraient pu avoir des conséquences dramatiques pour de nombreux viticulteurs. L'ANEV s'est notamment mobilisée sur deux sujets : la

proposition d'interdiction pour les viticulteurs de faire déguster leur produit à leurs clients et l'autorisation de la publicité pour les boissons alcoolisées sur internet. Grâce à la mobilisation des parlementaires membres de l'ANEV, un amendement de compromis a été adopté sur la dégustation, qui a permis de préserver la possibilité pour les viticulteurs de faire découvrir leur produit à leurs clients. Concernant l'autorisation de la publicité pour les boissons alcoolisées sur internet, l'ANEV a veillé à ce que les vigneronns puissent utiliser les mêmes armes que leurs concurrents, tout en s'assurant que des garde-fous étaient mis en place vis-à-vis des publics à risque. Lors de ce débat, l'ANEV s'est inscrit dans la continuité de ce qui a toujours été sa politique sur les sujets de santé publique : priorité à l'éducation et à la responsabilisation plutôt qu'à la répression pour lutter contre les pratiques abusives liées à l'alcool.

- « *Un réseau d'élus du vin au-delà de tous clivages politiques et géographiques* » : La mobilisation pour la sauvegarde des droits de plantation

L'ANEV a été un des acteurs décisifs du dernier grand combat du monde viticole : la sauvegarde des droits de plantation de vigne. Alertée par les organisations professionnelles viticoles sur la décision de suppression des droits de plantation des vignes, l'Association s'est appuyée sur la force de son réseau pour stopper cette mesure dangereuse pour la viticulture. Elle a recueilli plus de 2000 délibérations de communes viticoles contre la libéralisation des droits de plantation et les a remises, sous la forme de 4 volumes de plus de 7 centimètres d'épaisseurs chacun, au Commissaire Européen à l'agriculture Dacian Ciolos et au président du Parlement Européen Martin Schulz. C'est comme s'ils avaient pris conscience à ce moment précis de l'importance de la contestation sur le terrain. A travers cette opération, l'ANEV a renforcé son statut d'acteur central du monde vitivinicole, en adéquation avec l'article 2 de ses statuts, capable de fédérer « au-delà des clivages politiques et géographiques ».

Une promotion permanente des valeurs immuables du vin

Le vin, «*la partie intellectuelle du repas*» comme l'appelle Alexandre Dumas dans son *Grand dictionnaire de Cuisine*, occupe une place à part dans la culture française et européenne. C'est pourquoi, à côté de sa mobilisation pour défendre la vigne et le vin, l'ANEV met en place des actions de promotion des valeurs immuables du vin : culture, terroirs, plaisirs etc.

Elle soutient une vision du vin en tant que patrimoine culturel français à travers deux prix :

- le « Prix René Renou », qu'elle a créée en 2008 et qui récompense chaque année la collectivité locale qui a le mieux œuvré pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture
- Le « Prix de la meilleure action d'intérêt général » qu'elle remet chaque année lors du festival Oenovidéo des films de la vigne et du vin.

L'ANEV demande également à ce qu'un inventaire du patrimoine vitivinicole soit fait au même titre que l'inventaire du patrimoine architectural ou l'inventaire du patrimoine culinaire de France. Enfin, elle soutient les projets de « vigne-école », qui visent à mettre à disposition d'écoles des parcelles de vignes, afin de familiariser les élèves à la culture de la vigne et aux valeurs qu'elle véhicule. L'ANEV propose aux maires, enseignants et vignerons intéressés de les mettre en contact et de leur fournir des références et des exemples de projets de « vigne-école ».

Une coprésidence renouvelée

➤ *François Patriat*

Né le 21 mars 1943 à Semur-en-Auxois en Côte-d'Or, Docteur vétérinaire.

Président du conseil régional de Bourgogne, Conseiller général de Côte-d'Or et Ancien ministre.

Parcours politique

- Février-mai 2002 : ministre de l'Agriculture du gouvernement de Lionel Jospin
- Octobre 2000 - février 2002 : secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation du gouvernement de Lionel Jospin
- 1994 - 1997 : membre du Conseil économique et social
- 1981, réélection en 1986, 1988, 1997-2000 : député de Côte d'Or (Membre de la commission de la production et des échanges, président du groupe d'études problèmes viticoles, rapporteur de la loi sur les AOC, rapporteur de la loi d'orientation agricole en 1998 et chargé par Lionel Jospin, Premier ministre, d'une mission sur la chasse en 1999)
- 1981 - 1986 : conseiller régional de Bourgogne
- 1989 - 2001 : maire de Chailly-sur-Armançon

- Depuis mars 2004 : **président du conseil régional de Bourgogne** (ré-élu en mars 2008)
- Depuis septembre 2008 : **sénateur de la Côte-d'Or**
- Depuis janvier 2013 : **coprésident de l'ANEV**

« L'ANEV sert une cause collective et économique dont nous mesurons quotidiennement les effets dans nos régions »



« Le vin et la Bourgogne sont étroitement liés. Parler de l'un revient à parler de l'autre. Depuis le VI^{ème} siècle, le vin fait partie de l'identité bourguignonne. Il irrigue la Bourgogne, de Cîteaux à Cluny, en passant par les plaines chabliennes, jusqu'aux limites du Morvan.

Le rôle que la vigne joue en Bourgogne est égal à celui des filières industrielles dans d'autres régions. Sa force économique et sociale est indiscutable : 20 000 emplois directs, plus de 6 % du PIB, 4 300 domaines viticoles, 17 coopératives, 120 maisons de négoce, une candidature presque aboutie autour du label « UNESCO » pour les Climats de Bourgogne, etc.

J'ai toujours accordé une attention particulière à ce secteur et gardé des liens étroits avec l'ensemble des acteurs de la filière mais aussi, à travers mes mandats ministériels ou parlementaires, veillé à la défense des intérêts viticoles. J'ai été de tous les combats (ou presque...) et de toutes les sollicitations qui se sont exprimés pour l'intérêt général du monde viticole. Le combat le plus récent, et dont on espère qu'il sera définitif, a été la préservation des droits de plantation. En prenant part aux initiatives nationales avec l'organisation le 16 mars 2012 de « l'Appel de Dijon », nous avons su démontrer, avec les viticulteurs bourguignons, notre capacité de mobilisation pour les territoires français et avons contribué à faire entendre notre voix. La mobilisation de plus de quinze pays et de nombreuses régions, ainsi que l'appui de parlementaires européens, ont permis à la Commission d'évaluer l'impact négatif de la suppression des droits de plantation. Cette force collective a contribué à faire reculer ce projet très dogmatique de libéralisation.

Et c'est donc tout naturellement que j'ai répondu présent pour continuer, aux côtés de Philippe Martin, l'action engagée au sein de l'ANEV par mon collègue Roland Courteau. Beaucoup connaissent mon sens pratique et mon dégoût pour le sectarisme, ainsi que pour les démarches politico-politiciennes. L'ANEV sert une cause collective et économique dont nous mesurons quotidiennement les effets dans nos régions et particulièrement en Bourgogne. Comment aurais-je pu refuser de ne pas y prendre part ? Pour moi, c'est une évidence, et j'espère que cela le sera pour vous ! In vino veritas ! »

François Patriat

Président du conseil régional de Bourgogne
Sénateur de la Côte-d'Or

➤ *Philippe Armand Martin*

Né le 28 avril 1949 à Cumières dans la Marne, viticulteur.

Député de la 3^{ème} circonscription de la Marne, vice président de la communauté de communes Epernay Pays de Champagne, 1^{er} adjoint à la Mairie de Cumières et ancien Maire.



Parcours politique

- Député européen de 1994 à 1999
- Député de la Marne depuis 1993
- Maire de Cumières de 1989 à 2008
- Vice-président de la communauté de communes Epernay Pays de Champagne

- Membre des la Commissions suivantes à l'Assemblée Nationale :
 - Commission des affaires économiques
 - Commission des affaires européennes

- Président de l'ANEV depuis 2002, puis coprésident depuis 2005

Philippe-Armand MARTIN s'attache à promouvoir et défendre les intérêts de la viticulture et des vignerons. Ses mandats nationaux et européens lui ont permis de faire entendre la voix de la filière vitivinicole.

Viticulteur, il connaît bien les problématiques du monde du vin. Son action au sein de l'ANEV a non seulement permis de nombreuses avancées pour la viticulture mais aussi de préserver les intérêts d'une filière sans cesse remis en cause.

Parmi les principaux dossiers qu'il a eu à défendre, nous pouvons citer :

- la communication du vin sur internet ;
- la réforme des droits de plantation ;
- la reconnaissance des interprofessions et la défense des AOC au niveau mondial...

Rappelons aussi qu'il a été rapporteur de l'OCM vin en 1999 et qu'il participe toujours aux réunions de l'intergroupe vin du Parlement européen.

